



MAIRIE de LAVAUUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 19
Procurations : 8
Excusés : 5
Absente : 1
Votants : 27
N° 43/2024

**DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUUR**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Confirmation de l'approbation des opérations, objet des demandes de subventions au titre de la DETR et de la DISL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUUR, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :

MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, GAMBIER, Mme LESPINARD MM. POMARÈDE, DELORD, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, Mme LE NY.

Avaient donné pouvoir :

M. LABORDE à M. DELORD
Mme RÉMY à Mme MARIGNOL
M. VANTAUX à Mme BALAT
Mme ESPARBIÉ à Mme DECOUX-POINDRELLE
M. BÉLINGAND à M. LARUE
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme LEY à Mme GUIDEZ
Mme BONNIFACY à Mme IMBERT

Étaient excusés :

M. NAVELLOU
M. DAVID
Mme ALBOUY POMPONNE
Mme MOUGIN
Mme FAURE

Était absente :

Mme DEFAIS

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

Le Premier Adjoint informe l'assemblée que les opérations suivantes, telles qu'inscrites et autorisées dans le budget municipal, ont fait l'objet d'un dossier de demande de financement au titre de la DETR et de la DSIL :

- Réfection de la toiture de l'église de Pibres ;
- Installation de caméras de vidéoprotection aux abords des structures d'accueil de la petite enfance et des écoles maternelles et élémentaires de la commune ;
- Réalisation de travaux de menuiserie et d'isolation phonique dans les cinq écoles dont la Ville en a la charge ainsi que des travaux de sécurisation de l'école Colonel Arnaud Beltrame ;
- Aménagement d'un parc de loisirs au Carla ;
- Création des locaux mutualisés de l'ALSH et de la Maison Sport Santé.

Il est précisé que le dépôt des dossiers de subventions pour ces opérations ont fait l'objet de décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du Conseil Municipal, donnée par délibération du 10 juillet 2020, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pour répondre à une nouvelle exigence des services préfectoraux, il est demandé au conseil municipal de confirmer l'autorisation et l'approbation des opérations précitées, objets des demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL et d'en approuver les plans de financement suivants :

- Réfection de la toiture de l'église de Pibres (Décision envoyée en Préfecture le 01/03/2024)

État (DSIL)	50 %	28 463.51 € HT
Autofinancement Commune de Lavaur	50 %	28 463.51 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	100 %	56 927.03 €

- Installation de caméras de vidéoprotection (Décision envoyée en Préfecture le 01/03/2024)

Etat (DETR)	50 %	45 823.05 € HT
Autofinancement Commune de Lavaur	50 %	45 823.05 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	100 %	91 646.10 €

- Réalisation de travaux de menuiserie et d'isolation phonique dans les écoles ainsi que des travaux de sécurisation de l'école Colonel Arnaud Beltrame (Décision envoyée en Préfecture le 23/02/2024)

État (DETR).	50 %	55 814.34 € HT
Autofinancement Commune de Lavaur	50 %	55 814.34 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	100 %	111 628.68 €

- Aménagement d'un parc de loisirs au Carla (Décision envoyée en Préfecture le 29/09/2023):

État (DETR).	40 %	238 080 € HT
Région Occitanie	20 %	119 040 € HT
Département du Tarn	20 %	119 040 € HT
Autofinancement Commune de Lavaur	20 %	119 040 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	100 %	595 200 €

- Création des locaux mutualisés de l'ALSH et de la Maison Sport Santé (Décision envoyée en Préfecture le 13/03/2023)

Etat (DETR).	27,03 %	141 482, 57 € HT
Département du Tarn	7,04 %	36 849, 32 € HT
(ne finance que la Maison Sport Santé à hauteur de 20% du coût éligible)		
Région Occitanie = acquis	4.78 %	25 000 € HT
(ne finance que la Maison Sport Santé)		
CAF (PLAN Mercredi) = acquis	38,89 %	203 579 € HT
Autofinancement Commune de Lavaur	22,26 %	116 517,06 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	100 %	523 427,95 €

Après en avoir délibéré,
Entendu le présent exposé,
Le Conseil Municipal, l'unanimité,

CONFIRME l'approbation des opérations, objet des demandes de subventions au titre de la DETR et de la DISL.

Fait les jours, mois et an susdits.

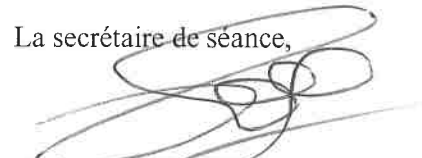
Le Maire,



Bernard CARAYON



La secrétaire de séance,



Corinne DOURTHE